



## Saisie attribution sur compte joint par huissier sans être marié

Par **christouche31**, le **24/04/2010** à **11:56**

Bonjour,

Suite à un litige de mon ami avec le RSI, ils ont mandaté un huissier pour faire une saisie attribution.

La banque leur a fourni comme numéro de compte à saisir notre compte joint alors que nous ne sommes ni mariés ni concubin, ni pacsé et que mon ami a son propre compte bancaire. Mon expert comptable me dit que ce n'est pas légal, que l'huissier n'aurait jamais du faire la saisie attribution sur ce compte.

Quelqu'un peut-il me renseigner, car le cas échéant, je demanderais réparation, d'autant que la saisie attribution n'est pas justifiée et que mon ami la conteste.

Merci de vos retours

Par **FRANCK34**, le **24/04/2010** à **17:30**

bonjour,

effectivement il est impossible de saisir une somme qui appartient à une tierce personne qui n'est pas le débiteur,

pour tout savoir sur la saisie bancaire:

<http://www.fbls.net/saisiebanqueinfo.htm>

Par **superve**, le **25/04/2010** à **21:09**

oui sauf que sur un compte joint, c'est tout à fait possible puisque le débiteur est titulaire du compte.

Vous pouvez cependant demander la mise à disposition des sommes correspondant à votre dernier salaire. Demandez le à la banque.

Par **didid49**, le **12/09/2010** à **20:59**

Bonjour,

à titre d' information, le passé me rattrape pour une dette d' il y a dix ans, dont je ne connaissais l' existence réelle de celle-ci, jusqu' à ce jour, puisque je déménageais souvent; bien que le créancier en était averti, puisqu'il s' agissait d' une CAF . En revanche,une saisie attribution, vient d' être effectuée, sans courrier au préalable par un huissier . Mon avocat, après réflexion de la demande de saisie, me dit, qu'il ne peut pas faire de procédure . Je trouve étonnant de sa part, car, je ne possède en aucun cas le jugement fait à la date de 2000,et le document je l' ai que depuis peu, de la saisie ; au bout de ses dix années ? Je viens d' écrire au procureur est-ce une bonne démarche ? Merci d' avance